

# **Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse**

## **PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS**

**Préparé par : Le Comité de l'évaluation régionale de la Nouvelle-Écosse  
Juillet 2023  
Révision : 00**

## Table des matières

<b>1.0</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>Objectifs de la mobilisation</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>Contexte de l'évaluation régionale</b> .....	<b>3</b>
<b>1.3</b>	<b>Aide financière</b> .....	<b>4</b>
<b>2.0</b>	<b>Identification des intervenants</b> .....	<b>4</b>
<b>2.1</b>	<b>Groupes consultatifs</b> .....	<b>4</b>
<b>3.0</b>	<b>Plan de mobilisation</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1</b>	<b>Participants</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1.1</b>	<b>Participants du public</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1.2</b>	<b>Autorités fédérales et provinciales</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1.3</b>	<b>Groupes consultatifs</b> .....	<b>5</b>
<b>3.2</b>	<b>Approche de mobilisation</b> .....	<b>6</b>
<b>3.2.1</b>	<b>Participants du public</b> .....	<b>6</b>
<b>3.2.2</b>	<b>Autorités fédérales et provinciales</b> .....	<b>7</b>
<b>3.2.3</b>	<b>Groupes consultatifs</b> .....	<b>7</b>
<b>3.3</b>	<b>Moment de la mobilisation</b> .....	<b>7</b>
<b>3.4</b>	<b>Sujets de mobilisation</b> .....	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>Confidentialité</b> .....	<b>8</b>
	<b>Annexe A : Liens clés</b> .....	<b>9</b>
	<b>Annexe B : Groupes consultatifs</b> .....	<b>10</b>
	<b>Annexe C : Activités de mobilisation des membres du public et des intervenants et registre de suivi</b> ..	<b>12</b>

## 1.0 Introduction

Aux termes de son entente et de son mandat, le Comité pour l'évaluation régionale (ER) de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse (le Comité) établi a préparé le présent plan de participation du public et des intervenants (le plan) afin de décrire l'approche de mobilisation du public et des intervenants tout au long de la réalisation de l'ER.

Ce plan sera révisé tout au long de l'ER au fur et à mesure que d'autres membres du public et des intervenants se manifesteront et apporteront des rétroactions. Conformément au mandat, ce plan sera affiché dans le Registre et mis à jour régulièrement par le Comité, sur les conseils des groupes consultatifs, pour veiller à ce que les participants soient au courant des approches de participation prévues et des activités à venir. Le plan constituera également un registre public des activités de mobilisation entreprises avec les participants du public et des intervenants.

Des renseignements supplémentaires sur les procédures opérationnelles du Comité et sur la procédure de confidentialité complètent le présent plan et peuvent être consultés sur la page du Registre de l'ER.

Des liens relatifs aux renseignements fournis dans le présent plan figurent à l'annexe A.

### 1.1 Objectifs de la mobilisation

L'objectif général de la mobilisation est de recueillir des renseignements, y compris des connaissances communautaires et des renseignements scientifiques auprès des participants du public et des intervenants, qui contribueront à l'analyse et aux recommandations du Comité en ce qui concerne l'ER.

Pour faciliter la réalisation de cet objectif général, le Comité veillera à :

- encourager le public et les intervenants à participer activement à l'ER;
- cerner les diverses possibilités de participation à l'ER;
- établir un dialogue ouvert et constructif avec le public et les groupes d'intervenants.

### 1.2 Contexte de l'évaluation régionale

Le 5 avril 2022, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (le ministre) a annoncé qu'une évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse serait réalisée en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) pour éclairer les futures évaluations fédérales d'impact propres aux projets d'énergie éolienne extracôtière dans ces régions. La planification préliminaire prévoyait un programme de mobilisation mené au cours de l'été et de l'automne 2022 pour apporter des renseignements sur le processus d'évaluation régionale et recueillir des commentaires afin de contribuer à l'élaboration d'un projet d'entente et de mandat. Le projet d'entente et de mandat a fait l'objet d'un examen public et d'une période de commentaires en octobre et novembre 2022 et les versions finales ont été affichées dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) lorsque l'ER a été annoncée en mars 2023.

Un comité indépendant formé de cinq membres a été établi conformément au paragraphe 93(1) de la LEI. Le Comité réalisera une ER conformément à la LEI la présente entente et à son mandat. Un secrétariat a également été établi pour fournir un soutien administratif et technique au Comité pendant la réalisation de l'ER.

### 1.3 Aide financière

L'Agence a offert une aide financière aux participants pour faciliter leur participation à la phase opérationnelle de l'ER. L'aide financière peut être utilisée pour participer aux réunions et aux groupes consultatifs, pour examiner les documents, ainsi que pour examiner et commenter les projets de rapport du Comité.

## 2.0 Identification des intervenants

Au cours de l'étape préparatoire, l'Agence a entrepris un vaste exercice pour établir des listes complètes d'intervenants, l'une pour les intervenants gouvernementaux (organismes fédéraux et provinciaux) et l'autre pour les intervenants non gouvernementaux. Cet exercice consistait à faire appel à des parties prenantes et à des organismes publics, ainsi qu'à divers ministères fédéraux et provinciaux, afin d'établir une première liste de distribution. Tous les intervenants ont été encouragés, par l'entremise de courriels de sensibilisation et de séances de mobilisation organisées au cours de l'étape préparatoire, à poursuivre leur participation et à informer d'autres groupes ou personnes susceptibles d'être intéressés.

L'Agence a également entrepris une campagne médiatique à la radio et dans les médias sociaux pour sensibiliser à l'étape préparatoire d'une évaluation régionale. Les listes d'intervenants se sont enrichies grâce à ces efforts et le Comité et son secrétariat continueront à les compléter à mesure que l'ER progressera. Si vous souhaitez figurer sur la liste des intervenants, veuillez écrire à l'adresse suivante : [OffshoreWindNS-EolienneExtracotiereNE@iaac-aeic.gc.ca](mailto:OffshoreWindNS-EolienneExtracotiereNE@iaac-aeic.gc.ca).

### 2.1 Groupes consultatifs

L'Agence a également lancé un appel de déclaration d'intérêt préliminaire, en février 2023, pour permettre aux personnes qui possèdent une expertise dans un ou plusieurs domaines liés à l'ER de manifester leur intérêt à participer à un ou plusieurs groupes consultatifs au cours de la réalisation de l'ER. Les réponses à cet appel de déclaration d'intérêt ont permis de définir les organisations ou les personnes intéressées à participer à l'ER. Les groupes consultatifs sont les suivants :

- Groupe consultatif sur le savoir autochtone
- Groupe consultatif sur les connaissances scientifiques et le savoir communautaire
- Groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan

Une description de chaque groupe consultatif est fournie à l'annexe B. Ces groupes consultatifs ont pour but de permettre au Comité de réunir plusieurs experts en la matière avec des perspectives différentes pour discuter de sujets d'intérêt précis (par exemple, les oiseaux marins, les pêcheries, les mammifères marins, etc.). Ces discussions seront plus ciblées et plus approfondies que les approches générales de mobilisation. Le Comité sollicitera l'appui des groupes consultatifs pour :

- déterminer, fournir et appuyer l'utilisation du savoir autochtone, des connaissances communautaires et des renseignements scientifiques dans la conduite de l'ER, le cas échéant;
- cerner et évaluer les lacunes en matière d'information et de connaissances, ainsi que les approches recommandées pour combler ces lacunes.

Les déclarations d'intérêt pour les groupes consultatifs seront acceptées de la part de particuliers pendant toute la durée de l'ER. Un formulaire de déclaration d'intérêt est affiché sur le site du Registre et un lien est fourni à la fin de ce document.

## 3.0 Plan de mobilisation

### 3.1 Participants

La mobilisation se fera auprès des populations autochtones, des organisations gouvernementales (fédérale, provinciales et municipales) et non gouvernementales, ainsi que des particuliers qui possèdent des renseignements, des connaissances ou des intérêts pertinents pour l'ER. Cela comprendra des membres du public, l'industrie, les organismes environnementaux et communautaires, et toute autre personne ou tout groupe possédant des renseignements et des intérêts en rapport avec l'ER et qui souhaite y participer, ainsi que les membres des groupes consultatifs.

#### 3.1.1 Participants du public

Les participants peuvent soumettre des questions et des commentaires, y compris des demandes d'ajout à la liste des intervenants (non gouvernementaux), au Comité à l'adresse courriel de l'ER : [OffshoreWindNS-EolienneExtracotiereNE@iaac-aeic.gc.ca](mailto:OffshoreWindNS-EolienneExtracotiereNE@iaac-aeic.gc.ca) ou par l'outil de consultation publique, accessible sur la page du Registre de l'ER. Le courriel et l'outil de consultation publique sont surveillés périodiquement par le secrétariat et toute communication reçue sera transmise aux membres du Comité sur une base hebdomadaire. Tous les messages seront publiés dans le Registre (sous réserve d'éventuelles questions de confidentialité). Ces outils peuvent être utilisés à tout moment du processus d'ER.

Les communications du Comité aux intervenants publics figurant sur la liste des intervenants seront envoyées par le courriel de l'ER et seront également affichées sur la page du Registre de l'ER en tant que mises à jour générales.

Les documents du Comité relatifs à la conduite de l'ER seront affichés sur le site du Registre de l'ER pour permettre au public d'y accéder et d'en prendre connaissance. Les documents comprennent notamment :

- les plans de participation;
- les résumés de réunions;
- les procédures des comités;
- les versions provisoires de rapports;
- les rapports finaux.

#### 3.1.2 Autorités fédérales et provinciales

La liste des intervenants gouvernementaux contient les coordonnées des autorités fédérales et provinciales et permettra de communiquer des renseignements d'ordre général à ces groupes. Toutefois, le Comité recourra à la correspondance écrite directe pour solliciter officiellement des renseignements ou des conseils auprès des autorités provinciales et fédérales. Ces demandes de renseignements seront mises à la disposition du public (sous réserve de confidentialité).

#### 3.1.3 Groupes consultatifs

Les communications avec certains membres des groupes consultatifs se feront par courriel direct aux coordonnées fournies dans le formulaire de déclaration d'intérêt pour ceux qui ont démontré une expertise pertinente.

## 3.2 Approche de mobilisation

Le Comité a défini divers moyens et méthodes pour aborder la mobilisation en fonction de la rétroaction et des perspectives recueillies des intervenants au cours de l'étape préparatoire de l'ER et des commentaires soumis lors de la période de consultation publique concernant le projet d'entente et de mandat.

Au cours de la réalisation de l'ER, le Comité s'engage à collaborer avec les participants et les intervenants pour soutenir et adapter la participation, le cas échéant, en fonction de la rétroaction obtenue tout au long de la réalisation de l'ER. Les approches de mobilisation peuvent donc être modifiées ou de nouvelles approches peuvent être intégrées et le présent plan sera alors actualisé en conséquence.

En général, les activités de mobilisation pourraient inclure, sans s'y limiter :

- des communications (au Comité) par le biais de l'outil de commentaires publics sur le site du Registre de l'ER;
- des communications (à l'intention et de la part du Comité) par l'intermédiaire de l'adresse courriel générale de l'ER;
- des communications (de la part du Comité) par le biais d'avis officiels et de mises à jour affichées sur le site du Registre de l'ER;
- des séances de mobilisation générale, en personne ou virtuelles;
- des séances de mobilisation du groupe consultatif ciblé portant sur un sujet d'intérêt particulier.

Des séances de mobilisation seront proposées en personne ou virtuellement tout au long de l'ER. Le Comité reconnaît l'importance de la tâche logistique que représente la planification des séances de mobilisation avec de multiples intervenants et participants et s'efforcera de donner un préavis suffisant et de proposer plusieurs possibilités de jours et d'heures (pour les séances publiques) afin de favoriser la plus grande participation possible.

Des documents d'information jugés pertinents pour les discussions et les ordres du jour à venir seront distribués à l'avance et des notes de réunion provisoires seront distribuées à tous les participants pour examen après chaque réunion ou séance.

Le Comité reconnaît que le temps et les capacités des participants sont limités. Dans la mesure du possible et de l'acceptable pour les participants, le Comité est disposé à se joindre à d'autres groupes et organismes qui s'intéressent également à l'énergie éolienne extracôtière, afin de limiter le nombre de réunions, l'examen des documents et la rétroaction exigés des participants. Des solutions seront étudiées tout au long de la réalisation de l'ER.

Toutes les séances de mobilisation seront consignées dans l'annexe C du présent plan, qui fera également partie du dossier public de mobilisation.

### 3.2.1 Participants du public

Les séances de mobilisation générale incluront une invitation publique plus large à participer par un courriel général envoyé aux listes d'intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux ou un avis sur la page du Registre de l'ER ou un affichage dans la section des *séances d'information* de la page du

Registre de l'ER. Dans la mesure du possible, des solutions médiatiques (par exemple, Facebook et Twitter) seront également employées.

Tout le monde peut participer à ces séances générales. Le Comité peut également rencontrer des groupes d'intervenants ou de participants spécifiques dans le cadre d'entretiens individuels.

### 3.2.2 Autorités fédérales et provinciales

Dans le cadre de la réalisation de l'ER, le Comité s'appuiera sur les conseils de nombreuses autorités fédérales et provinciales, qui ont l'obligation de fournir au Comité les renseignements et l'expertise nécessaires en vertu des dispositions de la LEI et de l'entente relative à l'ER. Le Comité mobilisera ces organismes de la manière qu'il jugera la plus efficace pour mener à bien ses travaux.

Le Comité peut organiser des réunions individuelles avec les principaux ministères sur des sujets ou des initiatives particuliers, y compris des séances d'information au cours desquelles les ministères peuvent fournir au Comité des renseignements généraux pertinents pour l'ER.

Les ministères peuvent également assister à des séances de mobilisation plus importantes et participer à un ou plusieurs groupes consultatifs s'ils ont démontré une expertise en la matière.

### 3.2.3 Groupes consultatifs

Les séances du groupe consultatif seront ouvertes aux membres qui ont soumis un formulaire de déclaration d'intérêt et qui ont démontré qu'ils possédaient une expertise pertinente. Les déclarations d'intérêt serviront à établir une liste d'experts que le Comité consultera et sélectionnera en fonction du sujet à traiter.

La composition et les activités des groupes consultatifs peuvent donc parfois varier en fonction des besoins, du travail ou de l'expertise nécessaires et demandés par le Comité au cours de la conduite de l'ER. Les réunions du groupe consultatif ne seront pas fixées à l'avance, elles seront décidées en fonction des besoins.

## 3.3 Moment de la mobilisation

Les séances de mobilisation ou les réunions avec les groupes consultatifs ne font pas l'objet d'un calendrier préétabli. À mesure que l'ER progresse, le Comité mènera des activités de mobilisation en fonction des renseignements nécessaires et de la rétroaction des participants.

## 3.4 Sujets de mobilisation

Dans le cadre de son analyse, le Comité se penchera sur les sujets visés à la section A1.6 du mandat, à savoir :

- les conditions environnementales sanitaires, sociales et économiques existantes;
- les lacunes en matière de renseignements et de connaissances;
- les effets positifs et négatifs, y compris les effets cumulatifs des futures activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière;
- les effets sur les peuples autochtones et toute répercussion qu'ils peuvent avoir sur les droits des peuples autochtones reconnus et affirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;
- les mesures d'atténuation et de suivi;

- les lois, règlements, lignes directrices et normes en vigueur, ainsi que les approbations ou autorisations correspondantes;
- la durabilité et les changements climatiques;
- l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires;
- les renseignements scientifiques, le savoir autochtone, notamment le savoir des femmes autochtones, et les connaissances communautaires.

Le Comité peut, d'après son analyse et ses activités de mobilisation, peaufiner la liste des composantes énumérées ci-dessus ou y ajouter des composantes.

## 4 Confidentialité

Le Comité s'efforcera d'être aussi transparent que possible en ce qui concerne les renseignements qu'il examine dans le cadre de la réalisation de l'ER. Ainsi, si un participant possède des renseignements pertinents pour l'ER qu'il souhaite partager avec le Comité, mais qu'il souhaite que ces renseignements demeurent confidentiels, le Comité suivra la procédure décrite dans les *Procédures de demande de confidentialité*.

Des renseignements supplémentaires concernant la confidentialité sont affichés sur la page du Registre de l'ER dans la *Procédure de confidentialité* du Comité.

## Annexe A : Liens clés

**Registre de l'ER :** <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83514?culture=fr-CA>

**Procédure de confidentialité :** <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152086?culture=fr-CA>

**Procédures opérationnelles :** <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152087?culture=fr-CA>

**Entente définitive et mandat :** <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/147038?culture=fr-CA>

**Appel de déclaration d'intérêt préliminaire pour la participation aux groupes consultatifs :** <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/146787?culture=fr-CA>

**Formulaire de déclaration d'intérêt (pour les groupes consultatifs) :** <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/146788?culture=fr-CA>

**Outil de consultation publique :** <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83514/participation?culture=fr-CA>

## Annexe B : Groupes consultatifs

### **Groupe consultatif sur les renseignements scientifiques et les connaissances communautaires**

Le groupe consultatif sur les renseignements scientifiques et les connaissances communautaires aidera le Comité comme suit :

- en partageant des renseignements scientifiques, y compris des renseignements et des avis techniques, ainsi que des connaissances communautaires locales en rapport avec l'ER;
- en fournissant des conseils et une expertise concernant les composantes et les questions environnementales, sanitaires, sociales et économiques;
- en recueillant et en analysant les données et renseignements pertinents et en effectuant des analyses;
- en contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour des plans de participation du public, des acteurs de la pêche et des intervenants.

Ce groupe consultatif sera composé de représentants de ministères et d'organismes des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que d'organisations non gouvernementales et de particuliers, y compris des peuples autochtones et des organisations autochtones. Ces représentants posséderont l'information et une expertise ou des connaissances communautaires en rapport avec les domaines suivants :

- Qualité de l'air et gaz à effet de serre
- Poissons marins et leur habitat (y compris les espèces en péril)
- Avifaune (y compris les oiseaux, les chauves-souris et les espèces associées en péril)
- Mammifères marins et tortues de mer (y compris les espèces en péril)
- Zones protégées et spéciales (établies et proposées)
- Esthétique visuelle ou paysages et environnements acoustiques
- Patrimoine naturel et patrimoine culturel (y compris les structures, sites ou éléments d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale)
- Santé
- Communautaires
- Économie

### **Groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan**

Le groupe consultatif sur les pêches et les autres utilisations de l'océan aidera le Comité comme suit :

- en apportant des connaissances, des renseignements et des conseils concernant l'activité de pêche actuelle et potentielle, et les interactions potentielles entre l'activité de pêche et les activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière;
- en fournissant des conseils sur les approches permettant d'éviter ou de minimiser les effets négatifs et de créer ou de maximiser les possibilités d'effets positifs sur les pêches et les autres utilisations de l'océan;
- en recueillant et en analysant les données et renseignements pertinents et en effectuant des analyses;

- en contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour du plan de participation du public, des acteurs de la pêche et des intervenants.

Ce groupe consultatif sera composé de particuliers et de représentants d'organisations, y compris de peuples autochtones et d'organisations autochtones engagés dans la pêche commerciale, traditionnelle et récréative, dans les zones côtières, semi-hauturières et hauturières. Ce groupe consultatif comprendra également des personnes ayant une expérience ou une expertise dans d'autres utilisations de l'océan, notamment le tourisme, le transport maritime, l'énergie extracôtière, la recherche et l'aquaculture.

### **Groupe consultatif sur le savoir autochtone**

Le groupe consultatif sur le savoir autochtone aidera le Comité comme suit :

- en partageant les connaissances et les perspectives des Autochtones sur les questions relatives à la réalisation de l'ER;
- en fournissant des renseignements, des connaissances et des points de vue sur les peuples autochtones et leurs collectivités, activités et autres intérêts, y compris les droits ancestraux ou issus de traités protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;
- en fournissant des conseils sur les approches à adopter pour la collecte, le partage et la prise en compte des connaissances et des perspectives autochtones, et leur intégration dans l'ER, conformément aux protocoles et procédures autochtones établis;
- en contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour du plan de participation des Autochtones (*affiché dans le Registre*).

Le groupe consultatif sur le savoir autochtone sera composé de peuples autochtones participant à l'évaluation régionale.

## Annexe C : Activités de mobilisation des membres du public et des intervenants et registre de suivi

Activités de mobilisation <sup>1</sup>	Objectifs	Suivi
<b>Printemps et été 2023 (avril à août)</b>		
Notes de breffage	Les notes de breffage fournies par les ministères pour informer le Comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>Note de breffage : Entente et mandat de l'ER (évaluations régionales et stratégiques, AEIC)</li> <li>Note de breffage : Aperçu des programmes d'énergie éolienne extracôtière de Ressources naturelles Canada (RNCa) pour le Canada atlantique (RNCa)</li> <li>Note de breffage : Aperçu des rôles des Ressources naturelles et des Énergies renouvelables (RNER) liés à l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse (RNER)</li> <li>Note de breffage : Aperçu des secteurs et des mandats de Pêches et Océans Canada (MPO) liés à l'énergie éolienne extracôtière (MPO)</li> </ul>	Terminé dans le cadre des réunions du Comité les 8 et 9 mai 2023
Réunion avec le président de l'AEIC	Séance d'accueil avec le président de l'AEIC (T. Hubbard)	30 mai 2023
Notes de breffage	Les notes de breffage fournies par les ministères pour informer le Comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>Note de breffage : Modifications aux <i>Lois de mise en œuvre des Accords</i> (RNCa et RNER)</li> <li>Note de breffage : Contexte et aperçu de l'énergie éolienne extracôtière, gestion conjointe, modifications des <i>Lois de mise en œuvre des Accords</i> et du projet de loi C-49, cadre législatif fédéral pour les projets d'énergie renouvelable extracôtière (RNCa)</li> </ul>	Terminé le 8 juin 2023
Note de breffage	Note de breffage fourni par le MPO pour informer le Comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>Note de breffage : Atlas pour la planification spatiale marine (MPO)</li> </ul>	Terminé le 9 juin 2023
Avis de mise à jour du Comité	Fournir une mise à jour des activités initiales du Comité. Cette mise à jour a été affichée dans le Registre ( <a href="https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152022?culture=fr-CA">https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152022?culture=fr-CA</a> )	Terminé et affiché le 13 juin 2023
Notes de breffage	Les notes de breffage fournies par les ministères pour informer le Comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>Note de breffage : Effets potentiels de l'exploitation de l'énergie éolienne, disponibilité des données et mandat d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)</li> <li>Note de breffage : Analyse comparative entre les sexes plus (politique opérationnelle, AEIC)</li> </ul>	Terminé le 15 et le 16 juin 2023
Affichage des documents du Comité dans le Registre	Fournir la procédure opérationnelle du Comité sur le Registre ( <a href="https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152087?culture=fr-CA">https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152087?culture=fr-CA</a> )	Terminé et affiché le 16 juin 2023
	Fournir la procédure de confidentialité du Comité sur le Registre ( <a href="https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152086?culture=fr-CA">https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/152086?culture=fr-CA</a> )	

<sup>1</sup> Ce tableau n'inclut pas toutes les activités de mobilisation potentielles qui peuvent être entreprises au cours de la réalisation de l'ER. Le Comité comprend qu'à mesure que l'ER évolue et que le Comité reçoit de nouveaux renseignements, des séances de mobilisation supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Le Comité collaborera avec les participants et les intervenants pour déterminer d'autres possibilités de mobilisation, le cas échéant.

Activités de mobilisation <sup>1</sup>	Objectifs	Suivi
Notes de breffage	Notes de breffage fournies par les ministères et l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) afin d'informer le Comité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de breffage : Feuille de route provinciale sur l'énergie éolienne extracôtière (AEIC, Net Zero Atlantic, sous-ministre délégué du Bureau des priorités et de la planification de la Nouvelle-Écosse)</li> <li>• Note de breffage : Comité consultatif sur les pêches (OCNEHE)</li> <li>• Note de breffage : Atlas pour la planification spatiale marine (MPO)</li> </ul>	Terminé dans le cadre des réunions du Comité les 19 et 20 juin 2023
Affichage des documents du Comité dans le Registre	Fournir le plan de participation du public et des intervenants du Comité et le plan de participation des acteurs de la pêche sur le Registre <i>Remarque : Ces plans seront actualisés périodiquement en fonction de la rétroaction des groupes consultatifs.</i>	Terminé juillet 2023
Séance d'information générale (virtuelle) (ouverte à tous)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du Comité</li> <li>• Le Comité présente l'approche prévue en matière de mobilisation</li> <li>• Le Comité présentera un aperçu de l'évaluation régionale, recueillera les premières réflexions et répondra aux questions des participants</li> </ul>	Complété les 5, 6, 11 et 12 juillet 2023
Courriel initial et réunions avec les groupes consultatifs	À DÉTERMINER	Prévu pour juillet 2023
<b>Automne 2023 (septembre à octobre)</b>		
<b>Hiver 2023/2024 (décembre à mars)</b>		
<b>Rapport provisoire : Période d'examen public</b>	Examen et commentaires sur le rapport provisoire du Comité (planification future et permis)	Prévu pour janvier/février 2024
<b>ÉTAPE : Le Comité soumet un rapport provisoire aux ministres (mars 2024)</b>		
<b>Printemps et été 2024 (avril à août)</b>		
<b>Rapport final : Période d'examen public</b>	Examen et commentaires sur le rapport final du Comité (recommandations)	Prévu pour juillet/août 2024
<b>Automne 2024 (septembre à octobre)</b>		
<b>ÉTAPE : Le Comité soumet son rapport final aux ministres (septembre 2024)</b>		

